

LES POLITIQUES PETITE ENFANCE AUJOURD'HUI



L'accompagnement des Caf
Les évolutions récentes



LE SOUTIEN DES CAF

AUX MODES D'ACCUEIL

Les aides à l'investissement

Fonds d'état : 7 plans crèches depuis 2000

+ 66 561 places

dont près de 5 000 créées par les entreprises de crèches

(éligibles aux deux derniers plans)



Les aides au fonctionnement des structures

a) Aux gestionnaires : publics, associatifs, privés

versement de prestations de service (PSU – PSO)



b) Aux collectivités et aux employeurs *(non bénéficiaires du Crédit Impôts Familles)*

*qui , dans le cadre des dispositifs contractuels,
développent ou co financent de nouvelles places d'accueil du jeune enfant, RAM,
LAEP, ludothèques.*

Versement des prestations Contrat Enfance Jeunesse

Les aides aux familles

A F E A M A

P A J E

Relais Assistants Maternels





Les Évolutions les plus récentes



Accueil Collectif

Micro Crèches

Les Caf financent depuis leur création :



- le gestionnaire, via la PSU
- ou
- la famille, via la PAJE

- Région Bourgogne (mai 2011) :

13 Micro crèches dont 5 en PSU; en projet: 5 dont 1 en

PSU

Jardins d'éveil

Appel à projet national lancé par la Cnaf

- financement Caf limité aux enfants 2 à 3 ans révolus
- 25 millions d'euros pour créer (investissement et fonctionnement) 8 000 places entre 2009 et 2012
- Région Bourgogne (mai 2011) : 1 candidat à l'appel à projet





Accueil Individuel

Accueil par les Assistants Maternels Agréés

Les Parents bénéficient de la PAJE , que l'assistant maternel exerce:

- à son propre domicile
- en Maison d'Assistants Maternels.

Région Bourgogne (mai 2011) 8 MAM; en projet :1

Les Assistants Maternels bénéficient :

- **de la Prime d'Installation (PIAM) :**

↳ à leur domicile ou en Maison d'Assistant Maternel

- **du prêt amélioration habitat**

↳ uniquement s'il exerce à son domicile



Accueil au domicile des parents



Versement de la PAJE aux familles , qu'elles soient :

- employeurs directs

ou

- via un prestataire.

La circulaire RAM (février 2011)



La mission centrale reste l'animation

Cependant,

La mission d'information est très largement évoquée , et particulièrement :

- l'information des salariés de l'accueil individuel
 - ✓ quant aux évolutions professionnelles qui s'offrent à eux
 - ✓ quant aux modalités d'exercice de leur profession

Les appels à projets nationaux



Ils répondent à des problématiques bien réelles : accueil des enfants porteurs de handicap, le volet « petite enfance » du plan « espoir banlieue », l'accueil des enfants en horaires atypiques, les crèches familiales,...

Les financements accordés ne sont pas pérennes.

L'information via les nouveaux modes de communication

L'information des familles, des professionnels, et des partenaires peuvent se faire maintenant grâce à :

- mon-enfant.fr

- www.caf.fr

- <http://blog.caf-bourgogne.fr>



Les pratiques locales : le partenariat inter institutionnel



Caf

Conseil Général

CRMSAB

Exemples des départements de la Nièvre et de la Côte d'Or



La Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant

Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

(Cg et Caf 21)

- Trame commune des projets d'établissement

- Modulation d'agrément



Micro crèches

(CG et Caf 21, CRMSAB)



- Documents supports pour les porteurs de projets
- Charte de qualité
- Procédures de suivi et d'évaluation communes des projets

Jardins d'éveil



des

- Dossier commun (CG et Caf 21, CRMSAB) à destination porteurs de projet

Maisons d'Assistants Maternels



* A destination des porteurs de projets (CG et Caf 21,CRMSAB):

- fiche technique relative aux locaux
- guide de recommandations pratiques à l'attention des assistants maternels

* A destination des gestionnaires de RAM

- une fiche technique relative à la place des RAM / MAM

Les Relais Assistants Maternels



* Charte qualité Caf – Conseil Général – CRMSAB (21) :

- Animation concertée du réseau départemental
- CG et MSAB invités aux commissions d'agrément par la Caf
- Comité de pilotage annuel organisé par le gestionnaire

